



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 084-218400554-20230829-33202308-DE



Séance du 29 août 2023

L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Brigitte NEF, Valérie RUBEAUX, Yves. CAIRON, Marie VITALI, Jean-Marie POUWELS, Gilbert CHAZAL,

Pouvoirs :

Natacha BENALI à Dominique BELLEGARDE
Patrick POUDEVIGNE à Yves CAIRON
Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY

Absent(e)s : Lydie AMEVET, Annie GAT, Dominique MAIRE, Lydia ZIADE,
Sandrine GAS, Daniel LECUYER

Date de convocation : 23 mars 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 13

POUVOIR : 3

Secrétaire de séance : Pascale VERHNES

DEL 33-2023 : CONVENTION DE TRANFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE GRAND AVIGNON- Travaux de sécurisation et accessibilité d'arrêts de bus

Le projet d'aménagement de voirie (circuit constitué d'une section de la Rue des Ecoles jusqu'au niveau de la salle Polyvalente, la Traverse du Félibrige en totalité, et d'une section de la Rue Pétrarque entre l'avenue de la République et la Traverse du Félibrige) permettra une sécurisation du circuit des bus, ce qui impacte les points d'arrêts.

Considérant que le Grand Avignon a en charge les travaux d'aménagement des points d'arrêt du réseau intercommunal de transport des bus, il est opportun qu'il assure le suivi des travaux.

La présente convention a ainsi pour objet, comme le prévoit les dispositions de l'article L2430_-1 du Code de la Commande publique, de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage des ouvrages à réaliser par le Grand Avignon à la commune de Jonquerettes.

L'opération se fonde sur les orientations de réfection et mises aux normes des arrêts de bus pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, conformément au plan type joint à la présente convention et aux cahier des charges accessibilité.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 8 500 € TTC.

DEL 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 084-218400554-20230829-33202308-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

DEL33-2023

A l'issue de la réalisation de l'ouvrage, une fois la réception des travaux prononcée, le Grand Avignon remboursera à la commune de Jonquerettes les sommes dues.

Le Conseil Municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la convention TTMO avec le Grand Avignon
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'application de cette décision

Pour	Contre	Abstention
13	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Secrétaire de séance
Pascale VERHNES

Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE